

# L'ESSentiel

## Communauté de communes Cœur de Brenne

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS de 2014 comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant partie du périmètre ESS sont les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective.

### IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DE L'ESS

#### LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI ESS\*

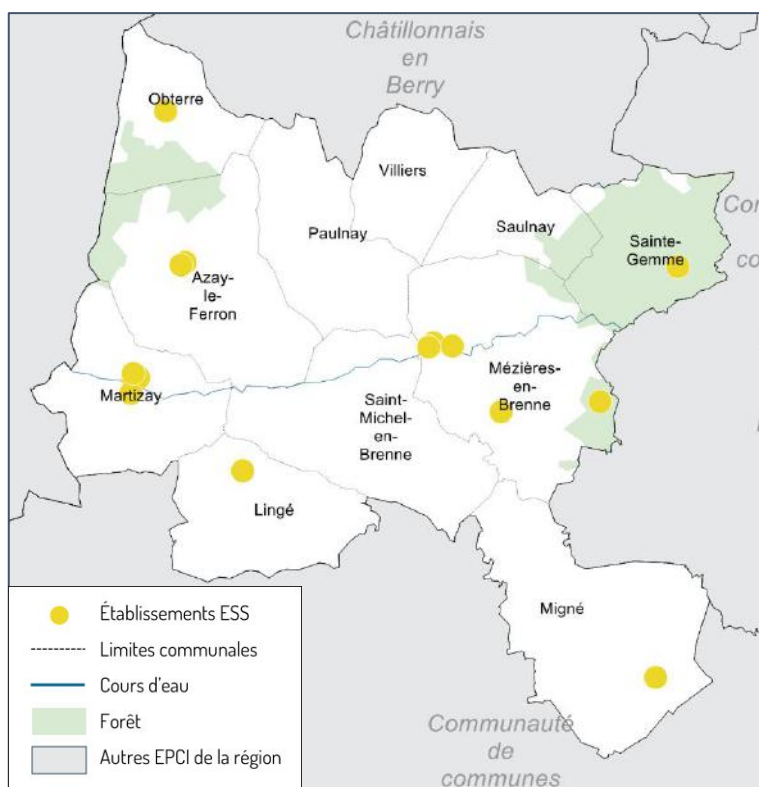
15.6 % des emplois de la CC.

21.9 % de l'emploi privé sur la CC.

23 établissements employeurs, dont 100 % d'associations.

Au vu de la part des emplois ESS, les secteurs les plus dynamiques sont :

- Les **Services Divers**
- L'**Action Sociale**.



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après les données INSEE SIRENE de janvier 2022

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
<b>CC Cœur de Brenne</b>	122	15,6 %	23	11,7 %
<b>Indre</b>	8 194	11,9 %	887	11,9 %
<b>Centre-Val de Loire</b>	95 100	10,9 %	8 708	10,8 %

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2021

[www.cresscentre.org](http://www.cresscentre.org)